



SAINTE GEMME

La Gazette

Octobre n° 15

Des Gris

Edition 2022

INFOS MAIRIE



Horaires

La mairie vous accueille
du Lundi au Jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 et le Vendredi de 14 h à 17 h 00

Permanences de Monsieur le Maire :

Lundi et Vendredi après-midi de 15 h à 17 h et Mercredi matin de 9 h à 12 h
et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.



Mairie de Ste Gemme
1 Rue de la Mairie
17250 Ste Gemme
Tél : 05 46 94 71 51



Site internet : mairiestegemme.fr

ADRESSE MAIL : secretariat@mairiestegemme.fr

Agenda des manifestations



Jeudi 03 Novembre	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié
Jeudi 11 Novembre	Repas organisé par l'A.C.P.G Pt l'Abbé, Ste Gemme, Ste Radegonde
Mardi 15 Novembre	Repas à 12h00 du club Sainte Gemme Amitié
Samedi 26 Novembre	Téléthon organisé par le Comité des Fêtes
Vendredi 2 Décembre	Théâtre « Clin d'œil » organisé par Casa d'ACC 17
Dimanche 4 Décembre	Marché de Noël organisé par l'A.P.E Gemme les Drôles
Samedi 14 Janvier 2023	Vœux du Maire à 11h30 suivi d'un moment convivial
Jeudi 26 Janvier	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié

SOMMAIRE

Info Mairie	p 02
Mot de M le Maire	p 03
Procès-Verbal Conseil Municipal	p 06
Mot de Mme Nathalie DALLET	p 16
Urbanisme et règlementations	p 17
Environnement	p 20
Travaux Acquisitions Réalisations Projets	
Travaux/Réalisations	p 23
Acquisitions	p 23
Projets	p 24
Médiathèque	p 25
Ecole	p 28
Jeunesse	p 29
Seniors – CCAS	p 33
Secteur Extra communal	p 36
D’au Patois	p 38
Pause Détente	p 40

Mot de M. le Maire



Chères Ste Gemmoises, Chers St Gemmois,

Je remercie tous les bénévoles et participants pour la journée du 6 août qui a été joyeuse, festive, pleine de retrouvailles, avec de belles activités.

Après les pics de chaleur, les augmentations des prix, notamment de l'énergie, nous avons réduit la durée de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune et diverses opérations sur les bâtiments (voir les compte-rendu de conseils).

La vie continue et il faut réagir, réfléchir et combattre face à ces événements. Chacun d'entre nous doit et peut agir pour un futur plus simple et raisonnable dans notre mode de fonctionnement.

Vos élus œuvrent dans ce sens et vos idées seront les bienvenues.

Sur le projet du lotissement « Les Orchidées », un diagnostic va être réalisé par des fouilles archéologiques, j'espère que le coût ne mettra pas en péril l'opération.

Pour ce qui est de l'assainissement collectif du bourg, la mise en service est programmée pour début 2024, ce qui nous permettra d'envisager les réfections des rues principales et de la cour de l'école en suivant.

A compter du 1^{er} Janvier 2023, il faudra positionner vos bacs à ordures ménagères aux emplacements signalés par le marquage au sol afin qu'ils soient ramassés mécaniquement.

Les vœux du Maire seront le Samedi 14 Janvier 2023 à 11h30 à la Salle des Fêtes. Ce sera l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivants, de remercier les employés, les élus et les bénévoles des associations qui animent notre Commune.

Je vous souhaite une bonne fin d'année.

Votre Maire dévoué
Amitiés.
Philippe GACHET

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication

Photos et Illustrations : Commission Communication

Impression : Imprimerie CHALLAT

Tirage : 680 Exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux

Vous êtes cordialement invités à la Cérémonie du 11 Novembre



11h30 Rassemblement place de la Mairie

11h45 Cérémonie au Monument aux Morts

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert dans la salle des Fêtes

Installation d'un cabinet infirmier sur la commune de Ste Gemme

Mme LACHENY-FERRE Loëtitia et Mme GUILLOU Orianne, infirmières diplômées d'Etat ont choisi la commune de Ste Gemme pour installer un cabinet infirmier.

Mme LACHENY-FERRE déjà en exercice sur le bassin Saujonnois depuis 11 ans a souhaité recentrer son activité libérale sur le site St Gemmois et ses communes périphériques. Elle exercera en collaboration avec Mme GUILLOU à compter du 1er octobre 2022.

Toutes deux sont issues de services de soins intensifs et souhaitent mettre à profit leur expérience professionnelle à travers des soins infirmiers traditionnels mais aussi dans le maintien à domicile (toilette médicalisée et soins infirmiers annexes, coordination de soins en relation avec la Plateforme Territoriale d'Appui et en lien avec les intervenants médico-sociaux).

Le cabinet sera situé au
10 bis rue de la mairie à Ste Gemme.



Signature du bail
de location du
local



Zac HONGROIS né le 23 Juillet 2022



Le temps passe, les souvenirs restent à jamais gravés dans nos mémoires :

Mme Séverine BLANCHARD née GARLOPEAU le 07 Mars 2022

Mr Marius THIERY, le 27 Mars 2022



Mme Rolande RAVIN, le 12 Avril 2022

Mme Lydia GEFFRÉ née YONNET le 09 Août 2022

Nous vous rappelons que la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, considère que la publication de l'État civil (naissances - mariages - décès) doit donner lieu à l'autorisation des personnes concernées. A cet effet, la Mairie demande une autorisation écrite pour toute parution relative à votre État Civil.

Organisé par
CASA D'ACC 17

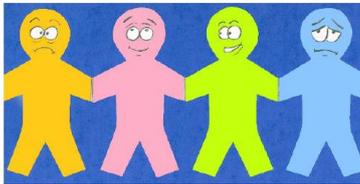
THEATRE

SAINTE-GEMME

SAM. 24 SEPTEMBRE

21 h - salle municipale

Copies non conformes



Comédie de Jean-Pierre Audier
par la Troupe du Pied en Coulisse

Delphine débarque à l'improviste chez Pauline et Antoine. Elle ne les a pas vus depuis longtemps et ira de surprise en surprise... Attention, un Antoine peut en cacher un autre !

Entrée libre (participation au chapeau)

Pour ceux qui n'ont pas pu assister à la représentation du 24 septembre, Prenez vos précautions pour le 2 décembre 2022



THÉÂTRE présente
LE BÉRET DE LA TORTUE

Comédie de Jean DELL & Gérard SIBLEYRAS
Mise en scène par Geneviève SAUNIER & Philippe Dor

Entrée 8€ - Étudiant, Demandeur d'Emploi 5€ - gratuit -12 ans

vendredi 2 décembre 2022
20h30
Salle Robert Goyeau
SAINTE-GEMME
association partenaire : CASA D'ACC 17

RÉSERVATIONS 07 49 97 89 91



➤ Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Motion Défense Extérieur Contre l'Incendie

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de de la CDC Cœur de Saintonge a voté à l'unanimité cette motion et demande d'en faire autant :

« Les élus de la Communauté de Communes de Cœur de Saintonge regrettent le système de Défense Extérieure Contre l'Incendie qui est proposé et qu'ils considèrent comme inadapté pour les communes rurales.

Ce système, qui prévoit l'installation de citernes-incendie disséminées dans la campagne, porte grandement atteinte à l'environnement qui se trouve impacté par ces citernes aussi disgracieuses que fragiles car ayant une durée de vie limitée.

Ce système engendre des coûts énormes pour la collectivité et va à terme compromettre, l'accès au soutien financier de l'État et du Département pour les autres projets communaux.

Par ailleurs, l'implantation de telles citernes oblige à des acquisitions foncières peu compatibles avec le maintien des terres agricoles dont les exploitants ne veulent pas se séparer.

En conséquence, les élus de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge demandent à ce que soient analysées d'autres solutions alternatives et notamment l'acquisition de matériels adaptés pour les centres de secours qui couteraient bien moins chers et seraient bien moins impactant pour l'environnement. »

Après discussion, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité,

- Pour cette motion présentée par la CDC Cœur de Saintonge, notamment en demandant d'analyser d'autres solutions alternatives
- D'AUTORISER monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès des autorités concernées

Projet parc éolien Balanzac/Sainte Gemme

Après discussion, le conseil municipal décide, 12 voix pour et 1 abstention,

- D'EXPOSER à WPD les mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement suivantes :
 - ~ L'enfouissement du réseau électrique sur les villages du mur et des Noyers
 - ~ L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique
 - ~ Aménagement paysagé à différents endroits de la commune
 - ~ La prise en charge des travaux de l'Eglise
- D'AUTORISER monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires auprès de la société WPD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Modification de la composition des commissions communales suite à une démission

Monsieur le Maire propose de modifier la composition de certaines commissions communales suite à la démission de monsieur Jean-Yves DRUGEON afin d'intégrer madame Nathalie DALLET :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier les commissions communales dont les objets et les membres sont les suivants

-----Commission BATIMENT-ACCESSIBILITE-----
Bruno ROY
Gisèle BELLET
Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN
Mélisa BOILEVIN
Michel DAUMAND
-----Commission VOIRIE-AMENAGEMENT-----
Bruno ROY
Pascal FRICAUD
Dominique MALISSEN
Corinne BAUDRIT
Michel DAUMAND
-----Commission FINANCES-BUDGET-----
Bruno ROY
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Valérie ROULIN
Jérôme LOUIS
Nathalie DALLET
Jean-François DESERSON
-----Commission CIMETIERE-----
Gisèle BELLET
Brigitte MOUTARD
Michel DAUMAND
-----Commission COMMUNICATION-ANIMATION-----
Bruno ROY (réfèrent animation)
Sabrina GRATON (réfèrent communication)
Gisèle BELLET
Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN
Corinne BAUDRIT
-----Commission RESTAURATION SCOLAIRE-----
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Nathalie DALLET
Mélisa BOILEVIN
-----Commission RESSOURCES HUMAINES-----
Bruno ROY
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Valérie ROULIN
-----Commission ENFANCE-JEUNESSE-INTERGENERATIONNEL-CITOYENNETE-----
Sabrina GRATON
Gisèle BELLET
Frédéric BOURSIQUOT
Jérôme LOUIS
Nathalie DALLET
Corinne BAUDRIT
Michel DAUMAND
-----Commission DECI-----
Bruno ROY
Gisèle BELLET
Frédéric BOURSIQUOT
Michel DAUMAND

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Piscine de la Lande

Après en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne

- ✓ Monsieur Philippe GACHET en qualité de premier délégué titulaire
- ✓ Madame Nathalie DALLET en qualité de deuxième délégué titulaire
- ✓ Madame Gisèle BELLET en qualité de premier délégué suppléant
- ✓ Madame Dominique MALISSEN en qualité de deuxième délégué suppléant

Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Sont donc désignés en tant que :

délégués titulaires :

M. Bruno ROY
Mme Sabrina GRATON
Mme Nathalie DALLET

délégués suppléants :

Pascal FRICAUD
Valérie ROULIN
Jean-François DESERSON

Aide en faveur de l'UKRAINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VERSER la somme de 2 710.00€ en faveur de l'UKRAINE
- D'INSCRIRE cette dépense au budget de l'année 2022 lors de son adoption,
- DE CHARGER monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Subvention aux associations au titre de l'année 2022

Après discussion, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le versement des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention
A.C.C.A.	200
ACPG CATM OPEX	200
AF des sclérosés en plaques	50
AFMTELETHON	50
Aide à domicile	200
APF France handicap	50
Ass. Peinture d'Art Foca	200
CASA d'ACC17	200
Comité des fêtes	200
Flash'Couz	150
France Alzheimer	50
Gemme la Mélodie	200
Gemme le prieuré	150
Gemme les Drôles	200
Judo club	150
La roue libre	200
Les Cavaliers Loudjil	100
Ligue contre le cancer	50
ONAC	50
Sainte Gemme Amitié	200
SOLCAMPO	200
SPA de Saintes	100
USPL PONT L'ABBE	200
TOTAL	3 350

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Approbation du compte administratif de la commune sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Michel DAUMAND, délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2020	Résultat 2021	Résultat clôture 2021
Résultat Investissement	-6 883.60	- 60 486.47	- 67 370.07
Résultat fonctionnement	275 695.04	81 737.60	302 802.63
Total	268 811.44	21 251.13	235 432.56

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion de la commune sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2021**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats sur le budget primitif de la Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2021		221 065,03
<i>Recettes 2021</i>		<i>731 334,47</i>
<i>Dépenses 2021</i>		<i>649 596,87</i>
Résultat CA 2021		81 737,60
Excédent cumulé		302 802,63
	<u>INVESTISSEMENT</u>	
Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2021)		-6 883,60
<i>Recettes 2021</i>		<i>69 582,87</i>
<i>Dépenses 2021</i>		<i>130 069,34</i>
Résultat CA 2021		-60 486,47
Résultat cumulé ligne 001 budget 2022		-67 370,07
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		<i>67 162,48</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>		<i>29 834,87</i>
Besoin de financement		-104 697,68
	<u>AFFECTATION</u>	
C/1068 Investissement budget 2022		104 697,68
C/002 Excédent reporté budget 2022		198 104,95

✓ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	302 802.63 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	- 104 697.68 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	198 104.95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 67 370.07 €

Attribution de la subvention à La Tribu de Nava au titre de l'année 2022

Après discussion, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le versement de la subvention comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention
La Tribu de Nava	<i>1 037.23€</i>
TOTAL	1 037.23€

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 pour et 2 contre,

- ✓ DECIDE de maintenir les taux d'imposition,
- ✓ FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :
 - ~ 32.00% pour la taxe foncière propriétés bâties (*10.5% taux communales + 21.5% taux départementales*)
 - ~ 36.05% pour la taxe foncière propriétés non bâties
- ✓ AUTORISE monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Vote du budget primitif de la Commune au titre de l'année 2022

Après étude le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 916 517.24€ et en investissement pour la somme de 442 564.09 €.

Plan de relance des cantines scolaires : étude des devis

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les devis présentés par l'entreprise SEMFI d'un montant de 1 805.00€ HT soit 2 166.00€ TTC et de 6 389.50€ HT soit 7 667.40€ TTC.
- DECIDE que ces dépenses soient inscrites au budget primitif au titre de l'exercice 2022
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Approbation du compte administratif de Le Saint Gemme sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Michel DAUMAND, délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2020	Résultat 2021	Résultat clôture 2021
Résultat Investissement	- 15 363.08	23 220.35	7 857.27
Résultat fonctionnement	56 118.68	7 897.73	46 506.06
Total	40 755.60	31 118.08	54 636.33

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion de Le Saint Gemme sur l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2021**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats sur le budget primitif de Le Saint Gemme

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2021		38 608,33
<i>Recettes 2021</i>		8 955,02
<i>Dépenses 2021</i>		1 057,29
Résultat CA 2021		7 897,73
Excédent cumulé		46 506,06
	INVESTISSEMENT	
Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2021)		-15 363,08
<i>Recettes 2021</i>		24 492,35
<i>Dépenses 2021</i>		1 272,00
Résultat CA 2021		23 220,35
Résultat cumulé ligne 001 budget 2022		7 857,27
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		0,00
<i>Restes à réaliser recettes</i>		0,00
Besoin de financement		7 857,27
	AFFECTATION	
C/1068 Investissement budget 2022		0,00
C/002 Excédent reporté budget 2022		46 506,06

✓ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	46 506.06 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	46 506.06 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXEDENT	7 857.27 €

Vote du budget primitif de Le Saint Gemme au titre de l'année 2022

Après étude le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 57 391.06€ et en investissement pour la somme de 7 857.27€.

Vote du budget primitif du lotissement Les Orchidées au titre de l'année 2022

Après étude le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement pour la somme de 268 805.00 € et en investissement pour la somme de 268 800.00€.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Voirie communale : travaux Chez Jean Maitre : étude des devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par TPJolly d'un montant de 8 380.00€ HT soit 10 056.00€ TTC, pour la reprise du virage au lieu-dit Chez Jean Maitre,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Voirie communale : travaux Chez Jean Maitre : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	2 514.00 €
• Fonds propres		70.00%	5 866.00 €
TOTAL		100.00%	8 380.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond Départemental de péréquation, programme d'aide aux travaux de la voirie communale accidentogène, à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Autres bâtiments communaux : travaux local corbillard : étude des devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la SARL Dominique BERNARD d'un montant de 2 289.00€ HT soit 2 746.80€ TTC, pour la dépose et pose d'une couverture sur le local corbillard,
- DECIDE d'accepter le devis proposé par monsieur Rodolphe GROS d'un montant de 686.70€ HT soit 824.04€ TTC, pour la dépose de dalle avec descente en zing sur le local corbillard,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Autres bâtiments communaux : travaux local corbillard : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	892.70 €
• Fonds propres		70.00%	2 083.00 €
TOTAL		100.00%	2 975.70 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes, à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Autres bâtiments communaux : salle des fêtes : remplacement des ouvertures : étude des devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 contre,

- DECIDE d'accepter le devis proposé par l'établissement AMA d'un montant de 14 837.58€ HT soit 17 805.09€ TTC, pour la fabrication et pose de trois portes ouvertures extérieures de la salle des fêtes,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Autres bâtiments communaux : salle des fêtes : remplacement des ouvertures : demande de subvention auprès du Département

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	4 451.27 €
• Fonds propres		70.00%	10 386.31 €
TOTAL		100.00%	14 837.58 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes, à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Aménagement multisport : étude de devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention,

- DECIDE d'accepter le devis proposé par la société AGORESPACE d'un montant de 46 703.00€ HT remis de 5 975.00€ soit 48 873.60€ TTC, pour l'aménagement d'un équipement multisports,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Aménagement multisport : étude de devis demandes de subvention

Etant donné que le Conseil Municipal a accepté les devis présentés par monsieur le Maire pour un montant global des travaux d'un montant de 40 728.00€ HT soit 48 873.60€ TTC pour l'aménagement d'un équipement multisports.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	12 218.40 €
• Fonds propres		70.00%	28 509.60 €
TOTAL		100.00%	40 728.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes, à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité auprès de l'Agence National du Sport et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Logo Commune

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le paiement de la facture présentée par l'entreprise D. Plans&Permis d'un montant de 500.00€ HT soit 600.00€TTC.
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire

Après discussion, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions,

- DECIDE de fixer, à partir du 01 septembre 2022, à 2.90€ le tarif du repas enfant de la cantine scolaire,
- DECIDE de fixer, à partir du 01 septembre 2022, à 4.25€ le tarif du repas adulte de la cantine scolaire,
- DECIDE de fixer, à partir du 01 septembre 2022, le tarif de l'heure de garderie à 1.54€
- CHARGE monsieur le Maire d'informer les parents.

Ressources humaines : ouverture de poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DÉCIDE de créer un emploi permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27/35^{ème}, de catégorie C, au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe relevant du cadre d'emplois des ATSEM
- DECIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 01 septembre 2022 :
- DECIDE dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.
- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- DECIDE que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Réforme de la publicité des actes des collectivités : modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 01 juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités. Par dérogation la commune de Sainte Gemme peut choisir entre l'affichage, la publicité sur papier ou la publicité électronique en délibérant sur ce choix. A défaut de délibération, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- ✓ soit par affichage ;
- ✓ soit par publication sur papier ;
- ✓ soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- ✓ Publicité sous forme électronique sur le site de la commune ;
- ✓ Publicité par publication papier sur le bulletin municipal avec un compte rendu succinct ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER la proposition de monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Salle des fêtes : mise en place de stores intérieurs : étude des devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions

- DECIDE d'accepter le devis proposé par SARL Maison du store d'un montant de 2 318.40€ HT soit 2 782.08€ TTC pour la pose et fourniture de stores sur les ouvertures de la salle des fêtes,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Salle des fêtes : sonorisation : étude des devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par MEGA WATT d'un montant de 4 250.12€ HT soit 5 100.14€ TTC pour la sonorisation de la salle des fêtes,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Salle des aînés : système de chauffage : étude des devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions

- DECIDE d'accepter le devis proposé par ACTIF ELEC d'un montant de 5 442.19€ HT soit 6 530.62€ TTC pour un chauffage et rafraîchissement de la salle,
- DECIDE d'accepter le devis proposé par ACTIF ELEC d'un montant de 2 974.30€ HT soit 3 569.16€ TTC pour une ventilation simple flux de la salle,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Salle des aînés : système de chauffage : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	2 524.95 €
• Fonds propres		70.00%	5 891.54 €
TOTAL		100.00%	8 416.49 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes, à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Mairie : ouvertures : étude de devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par Ets A.M.AM d'un montant de 7 270.71€ HT soit 8 724.85€ TTC pour la fabrication et pose de deux paires de volet et porte de la salle de réunion de la mairie,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Mairie : ouvertures : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	2 181.21 €
• Fonds propres		70.00%	5 089.50 €
TOTAL		100.00%	7 270.71 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes, à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Eglise : choix de l'architecte

Après discussion, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions

- DECIDE d'accepter le devis proposé par ANALEPSE d'un montant de 11 820.00€ HT soit 14 184.00€ TTC pour l'étude de diagnostic des travaux à réaliser sur l'Eglise,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Région	Sollicité	30.00%	3 546.00 €
• Fonds propres		70.00%	8 274.00 €
TOTAL		100.00%	11 820.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de La région dans le cadre de la Conservation régionale des monuments historiques, à hauteur de 30% auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Véhicule électrique : acquisition : étude de devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 4 abstentions

- DECIDE d'accepter le devis proposé par Matagri d'un montant de 8 333.33€ HT soit 10 000.00€ TTC pour l'acquisition d'un petit véhicule électrique,
- CHARGE le Maire d'accomplir la demande de la prime à la conversion et bonus écologique,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Local aribus : location installation cabinet infirmier

Après discussion, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 4 abstentions

- ACCEPTE que ce local soit utilisé en bureau pour un cabinet infirmier ;
- FIXE le loyer à 50.00€ par mois charges comprises (électricité et eau)
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités

Ecole : chauffage ancien bâtiment : étude de devis

Après discussion, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 3 abstentions (Dominique MALISSEN, Mélisa BOILEVIN et Nathalie DALLET) et 1 contre (Jean-François DESERSON)

- DECIDE d'accepter le devis proposé par ACTIF ELEC d'un montant de 8 025.61€ HT soit 9 630.73€ TTC pour un chauffage et rafraichissement des deux salles par climatiseur Atlantic,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Ecole : chauffage ancien bâtiment : demande de subvention

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département.

Etant donné que le Conseil Municipal a accepté les devis présentés par monsieur le Maire pour un montant global des travaux de 8 025.61€ HT soit 9 630.73€ TTC pour la fourniture et pose d'un système de chauffage et rafraichissement des salles de classes, dans la volonté de poursuivre la réhabilitation du patrimoine bâti de la commune et de réduire la dépense énergétique.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

• Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	2 407.68 €
• Fonds propres		70.00%	5 617.93 €
TOTAL		100.00%	8 025.61 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide dans le cadre du fond d'aide départemental scolaire à hauteur de 30% auprès du Conseil Départemental et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Ecole : installation de capteur CO2

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'acquérir un capteur CO2 afin de connaître la fréquence d'ouverture de chaque salle,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Ressources humaines : CDG 17 : adhésion service retraite

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'autoriser monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Mot de Me Nathalie Dallet

Chères Gemmoises, Chers Gemmois

En ma qualité de conseillère Municipale de l'opposition,

Je tenais à vous faire savoir, que ma colistière et moi-même respectons nos engagements, nous sommes activement impliquées et nous participons aux décisions telles que présentées en **accord ou non**.

Nous faisons part de nos suggestions et de nos observations.

Je tiens également à souligner, que le Conseil Municipal est **un droit ouvert à tout citoyen**.

Pour être mieux informé sur la vie de votre commune, quoi de mieux que **d'y assister** afin de prendre l'information à la source, car nous le savons tous «les rumeurs sont nombreuses et pas toujours fondées»

Voilà où le terme transparence prend tout son sens.

Les élus réunis en conseil prennent des décisions sur des sujets qui vous touchent de près (budget, impôts locaux, travaux, investissements etc...)

Nous comptons sur votre présence

Bien cordialement,

Me Nathalie Dallet, Me Dominique Malissen Conseillères Municipales de l'opposition

« **Agir Ensemble et Autrement pour STE-GEMME** »

DECLARATION SECHERESSE

Le déficit pluviométrique, associé à des températures élevées a provoqué une baisse sévère des cours d'eau cet été.

Si vous avez constaté des dommages sur votre habitation ou bâtiment, vous devez impérativement effectuer une déclaration auprès de votre compagnie d'assurance et envoyer un courrier à la mairie relatant les dégâts occasionnés accompagné de photos avant le **31 DECEMBRE 2022**



Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication

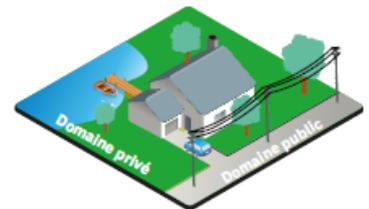


Vous êtes propriétaire de terrain ? alors vous avez la responsabilité de l'entretien de votre végétation et de vos plantations

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



Les bénéfices d'un élagage régulier

- Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte
- Limiter le ramassage des feuilles
- Prévenir la chute des branches



Le conseil

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de situation dangereuse et/ou complexe

Des abords élagués, un réseau préservé

En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisations diminue de 50%.

Par ailleurs, en coordination avec les opérateurs, des campagnes d'élagage peuvent être organisées par les collectivités sur l'ensemble de leur territoire. Ces initiatives ont déjà démontré toute leur efficacité dans la sauvegarde de ces réseaux.

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.

Sécurité des personnes, préservation des réseaux, esthétique des parcs et jardins et santé des végétaux.

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous



Orange - SA au capital de 10 640 226 396 €
111, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux
380 129 866 RCS Nanterre

Ne pas jeter sur la voie publique



RAPPEL

Le brûlage de déchets est interdit toute l'année sur l'ensemble du département (arrêté préfectoral N° 20EB767 en date du 02 décembre 2020).

Les seules dérogations possibles portent sur les feux de loisirs ou sur le brûlage des déchets verts forestiers ou résidus de végétaux issus de travaux agricoles tels que définis dans l'arrêté préfectoral du 02 décembre 2020 (cerfa à retirer en mairie).

TENSION ATTENTION



Les bons réflexes face au risque électrique

enedis



Le réseau
de transport
d'électricité

L'électricité ne se voit pas, pourtant le risque électrique existe !

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou élagage d'arbres sont des activités à risque si elles sont pratiquées à proximité d'ouvrages électriques (transformateurs et postes électriques, lignes aériennes et souterraines, coffrets électriques).

Pour votre sécurité, restez vigilant, n'approchez jamais des ouvrages électriques.

Règles de sécurité à connaître avant de vous lancer dans l'élagage de vos arbres.

- **Ne jamais toucher une ligne**, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de **3 mètres**
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu : à moins d'1 m en BT (basse tension) et 2 m en HTA (haute tension), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Si un arbre menace une ligne, ou en cas de doute sur la distance, prévenir le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne, mais prévenir le service dépannage d'Enedis
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

Conseil : soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Toutes les lignes électriques aériennes dans votre poche !



L'application LigneAlerte permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.



Pour les loisirs, comme pour le travail,
restez à distance des ouvrages électriques !

Découvrez tous nos conseils sur [Tension-Attention.fr](https://www.enedis.fr)

enedis

LA ROUTE SE PARTAGE

La route est un espace où différents usagers se côtoient quotidiennement. Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville demande à ce que chacun se conforme au Code de la route, et que les usagers se respectent mutuellement.



© Pixabay

SÉNIORS SOYEZ CONSCIENTS DU RISQUE

Sur les routes, les seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accident. Ils représentent un enjeu spécifique de la sécurité routière.

En 2016, ils étaient 886 à avoir perdu la vie sur la route, soit 25 % de la totalité de la mortalité routière alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population.

Afin de limiter les risques, différentes solutions existent pour savoir si vous êtes encore apte à la conduite, notamment des stages de remise à niveau.

... Pour plus de renseignements et obtenir des conseils, rendez-vous sur : www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-sa-conduite/conseils-pour-les-seniors

BIEN CIRCULER À VÉLO

La pratique du vélo ne cesse d'augmenter en France depuis quelques années. Une tendance à la hausse qui se confirme depuis la fin du confinement, en ville comme à la campagne.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), le risque pour un cycliste d'être victime d'un accident est trois fois plus élevé que pour un automobiliste. Le risque d'être gravement blessé, seize fois plus élevé.

Un vélo en bon état, bien équipé et un conducteur averti contribuent à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route. Il est important de vérifier que votre vélo dispose des équipements obligatoires pour circuler (freins, éclairages, sonnette...). Le casque représente le plus sûr moyen de protéger sa tête en cas de chute ou de collision. Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, il est recommandé de le mettre à tout âge ainsi que le gilet de sécurité pour être vu par les autres usagers de la route, de jour comme de nuit.



**LA ROUTE
SE PARTAGE !**

BIEN CIRCULER À PIED

Les piétons, comme les autres usagers, doivent respecter le code de la route et adopter un comportement respectueux. Si vous êtes considérés comme prioritaires sur un certain nombre de voies, vous n'avez pas tous les droits.

Restez vigilants et ne prenez pas de risque inconscient, notamment en traversant la chaussée n'importe où sans vous assurer qu'il n'y a aucun danger pour vous ou un autre usager de la route.

LA RÉGION VOUS AIDE À PASSER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE B :

La Région Nouvelle-Aquitaine propose une aide à la préparation du permis de conduire B. Celle-ci s'adresse aux jeunes en insertion professionnelle avec des ressources faibles.

... Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Réduire les déchets ménagers

Moins jeter, c'est possible ! Au-delà du recyclage et du tri sélectif, des gestes de bon sens permettent aussi de faire diminuer sa poubelle de moitié.

Eviter les produits jetables

Bannissez lingettes, film alimentaire, vaisselle en plastique...

Limiter les emballages

Au moment de faire vos courses, évitez au maximum les emballages et suremballages. Ayez toujours sur vous des sacs réutilisables (cabas, tote bags...). Pensez également aux produits vendus en vrac. Préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille.

Opter pour les produits réutilisables

Privilégiez ce qui est réutilisable. Remplacez l'essuie-tout par des torchons, les filtres à café en papier par un filtre lavable, le papier aluminium par des récipients alimentaires...

Réduire sa consommation de papier

N'imprimez vos mails ou documents que si c'est vraiment nécessaire.

Composter ses déchets de cuisine

Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire de 30 à 40 % le poids de vos ordures.

Réutiliser les déchets du jardin

Pensez à recycler tontes de pelouse, feuilles mortes et tailles des végétaux. Le paillage et le compostage permettent de les réutiliser sur place.

Bien gérer les déchets

Médicaments, piles, petits équipements électriques et électroniques, pots de peinture, ampoules... Nécessitent un traitement spécial en fin de vie. Ils doivent être retournés en magasin, en déchetterie ou à la pharmacie.

Donner

Meubles, livres, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie.

Aide financière aux administrés pour la destruction des nids de frelons asiatique

Entre le 22 juillet et le 20 novembre de l'année en cours

Le frelon asiatique, espèce invasive, est installé sur la région depuis plusieurs années. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, réglementairement, de pratiquer à un enlèvement systématique des nids, leur destruction tôt dans la saison peut s'avérer efficace pour limiter l'infestation. L'objectif est de limiter les nuisances des frelons asiatiques sur les plans apicoles et de biodiversité, économiques ainsi que de santé et sécurité publiques.

Formulaire à demander au Secrétariat au 05 46 94 71 51

ou

par mail : secretariat@mairiestegemme.fr



Dans l'immédiat, aucune réunion publique n'est prévue sur la Commune de Ste Gemme, alors n'hésitez pas à vous rendre dans les communes voisines !

Cœur de Saintonge

AU 1^{ER} JANVIER 2023 LA COLLECTE ÉVOLUE !



EMBALLAGES

Chaque semaine



ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les 15 jours



COMPOSTAGE

À tout moment

Réunions d'informations

Vous pourrez participer à la réunion de votre choix et retirer votre kit compostage, quelle que soit votre commune de résidence.

À 19h à la Salle des Fêtes

BALANZAC

Jeudi 24 novembre 2022

SAINTE-RADÉGONDE

Mercredi 12 octobre 2022

GEAY

Mardi 8 novembre 2022

SAINT-SULPICE-D'ARNOULT

Lundi 14 novembre 2022

LA VALLÉE

Jeudi 17 novembre 2022

SOULIGNONNES

Lundi 17 octobre 2022

LES ESSARDS

Jeudi 1^{er} décembre 2022

À 19h au siège de la Communauté de communes Place Eugène Bézier

NIEUL-LÈS-SAINTES

Jeudi 20 octobre 2022

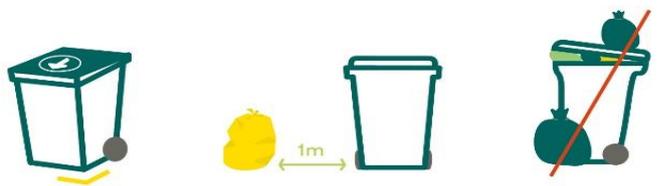
SAINTE-PORCHAIRE

Lundi 21 novembre 2022

PORT-D'ENVAUX

Lundi 28 novembre 2022

La collecte robotisée, ça change quoi ?



- Un **marquage au sol** pour le positionnement précis du bac sur la chaussée.
- La **poignée du bac dans le sens opposé à la route** (un adhésif est collé sur le bac pour vous guider). Selon la configuration de la rue, il est possible que le bac soit à déposer en face de votre domicile, selon les marquages au sol. Dans ces cas particuliers, un document vous sera remis.
- Pas de surcharge de bac
- Pas de sacs d'ordures ménagères hors du bac
- Pas de sac ouvert en "chaussette" à l'intérieur du bac
- Les sacs jaunes doivent être déposés au sol (et non sur le bac)
- Aucun obstacle à moins d'1 m autour du bac

Pour plus d'info, contactez BRANGEON Environnement au 07 56 05 82 97 - de 9h à 17h.

Ce qui ne change pas



Votre bac actuel n'a pas besoin d'être remplacé pour la collecte robotisée.

- Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte
- Pas de liquides, cendres chaudes, déchets corrosifs ou dangereux
- Pas de déchets verts, d'encombrants ou de gravats

Le calendrier de collecte 2023 indiquant les nouvelles fréquences sera distribué dans votre boîte aux lettres en décembre 2022

Renseignements :
Service Public Cyclad
05 46 07 16 66 / contact@cyclad.org
cyclad.org



Attachez votre bracelet toute seule

Pour attacher vous-même vos bracelets, il vous suffit de prendre un petit bout de scotch et de fixer à votre poignet la partie de votre bracelet qui ne porte pas le fermoir. Ainsi vous n'avez plus qu'à prendre l'autre côté et l'attacher.

Jouez sur votre mobile sans être embêtée par la pub

Marre de la pub dans vos jeux mobiles ? Jouez-y en mode avion... et fini la pub !

Rangez facilement vos écharpes ou vos collants

Plutôt que de les regrouper dans un tiroir, nouez-les sur un portemanteau. Puis rangez-les dans votre garde-robe. C'est super pratique, car vous les voyez tous d'un seul coup d'œil. Cette astuce fonctionne aussi pour les foulards et écharpes.



Désodorisez vos chaussures rapidement

Si une de vos paires de chaussures est particulièrement odorante, il n'existe pas meilleur déodorant que le thé. Placez deux sachets de thé dans chacune de vos chaussures (lorsque vous ne les portez pas évidemment) et les odeurs devraient disparaître.



Vous pouvez transformer votre ancien berceau en bureau lorsque les enfants grandissent.



Si vous manquez de lumière au camping, placez votre lampe dans un bidon blanc !



Lorsque vous voulez réchauffer votre pizza au micro-onde, placez un verre d'eau avec afin de conserver le croustillant de la croûte !



Travaux Acquisitions

Travaux/Réalisations

Changement des ouvertures de la classe de maternelle



AVANT



Lotissement La Garenne
Remplacement de la clôture grillagée par une murette, pour l'habitation communale (en location)

APRES



Acquisitions

Acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un écran dans la Salle du Conseil



Acquisition d'un véhicule électrique

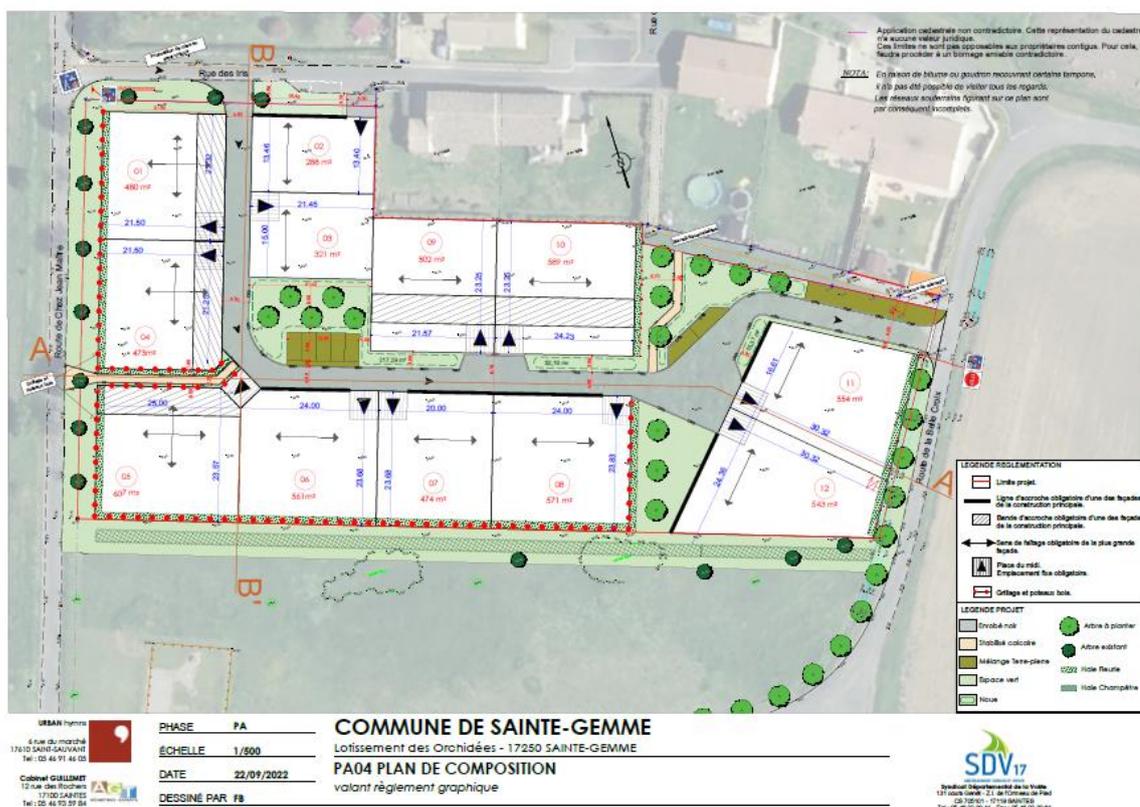


Projets

Lotissement « Les Orchidées »

Ce lotissement prévoit la construction de 12 habitations desservies par un axe de circulation à sens unique, quelques places de stationnement en plus de celles attribuées à chaque habitation ainsi que plusieurs espaces verts et arborées et des haies notamment la principale coté église. Il est également prévu un raccordement à l'assainissement collectif.

Cependant, avant le début des travaux, plusieurs étapes se présentent à nous. Ainsi, le permis d'aménagé nous impose un diagnostic archéologique qui consiste à réaliser quelques tranchées de sondage. Le coût de cette opération est pris en charge par le département. Selon le résultat de ces sondages, nous devons ou non réaliser des fouilles pouvant aller jusqu'à un décapage total de la surface du lotissement. Ces travaux étant cette fois-ci à la charge de la commune. Naturellement, cette opération pourrait retarder les travaux de constructions, voir dans le cas extrême (si décapage total) remettre en cause économiquement, le lotissement. Nous espérons naturellement une issue plus favorable.



Local technique

Après avoir arraché la haie entre le local technique et le terrain de tennis, nous avons comme projet d'utiliser cet espace ainsi libéré, pour agrandir le local technique. Cet agrandissement serait couplé à un réaménagement complet du local, rangement du matériel et véhicules communaux, vestiaires, coin atelier plus adapté à l'entretien, les réparations diverses, la maintenance ... Nous sommes naturellement aux prémices de ce projet, les Bâtiments de France (proximité de l'église) et un architecte devons valider cet agrandissement.

Le City Stade

Cet aménagement prévu sur le terrain à côté du terrain de tennis est finalement reporté à 2023. Nous n'avons pu obtenir au titre de l'année 2022, les aides promises. Ce city stade grâce à tous ces aménagements pourra être utilisé par les enfants de l'école même les plus jeunes encadrés par les enseignants. Les adolescents et les adultes pourront également en profiter.

La médiathèque

NOS MOMENTS FORTS :

Samedi 1^{er} octobre

L'auteure Corinne Dreyfuss est venue à Ste Gemme faire un temps lecture et un atelier pour les tout-petits lecteurs de 18 mois jusqu'à 5 ans !

Nouveauté : aide aux devoirs

Les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h et sur inscription, les enfants de l'école primaire peuvent bénéficier de ce nouveau service !

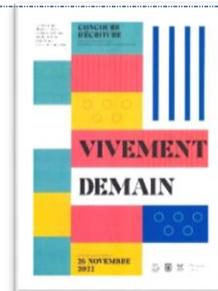


CONCOURS D'ECRITURE

Le thème : Vivement demain

La date : jusqu'au 26 novembre

Ouvert à tous



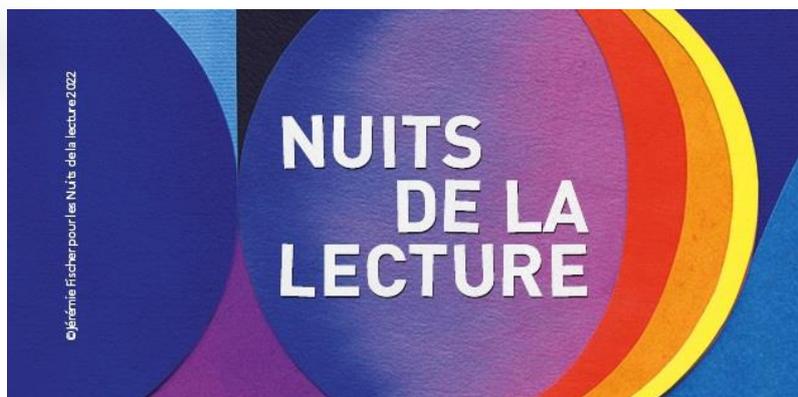
Le règlement est à la médiathèque et vous pouvez gagner des bons d'achats en librairie !



Le petit atelier de NOËL

Mercredi 7 décembre à 10h00

Une animation pour tous les enfants



SOIREE SPECIALE SERIE NOIRE

20 JANVIER à 19H

LECTURE

ON MANGE, ON BOIT UN VERRE ET ON PARTAGE SES GOÛTS-ROMANS NOIRS OU THRILLER

Activités réalisées cet été au local Jeunes

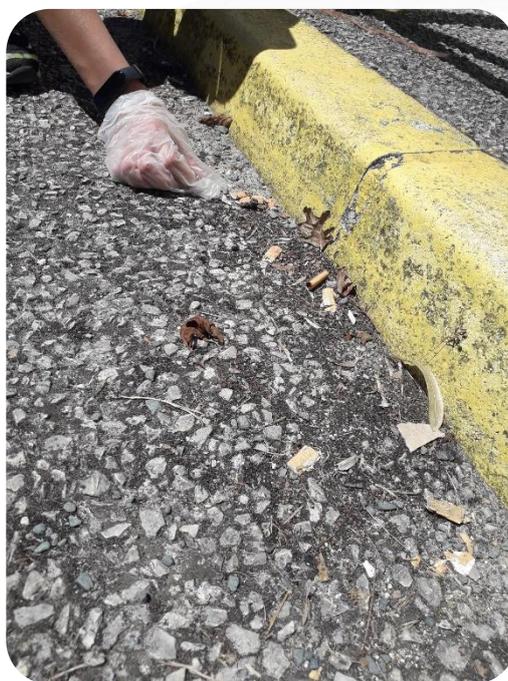
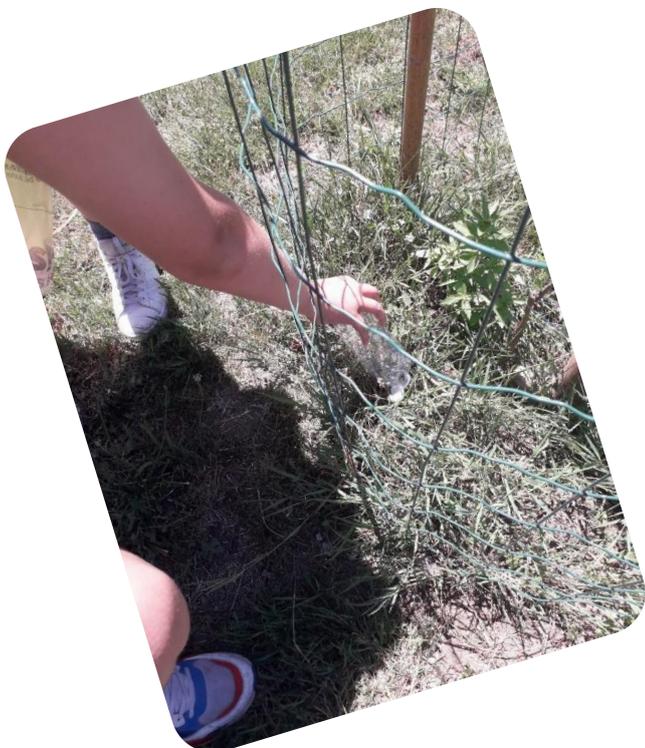
Nous sommes les jeunes du local de Sainte Gemme, nous avons nettoyé le village.

Il y avait beaucoup de mégots jetés par terre au niveau de l'école et sur le terrain de pétanque.

On a ramassé beaucoup de papiers, de plastiques, de capsules de bière, des paquets de tabac et d'autres déchets laissés un peu partout.

Pourtant, il y a des poubelles autour, alors s'il vous plaît, veuillez respecter la propreté du village !

7 jeunes du local jeunes de Sainte Gemme





**SAINTE GEMME
EN FETE
SAMEDI 6 AOÛT**

ESPACE ENFANTS

- JEU EN BOIS GEANTS
- STRUCTURE GONFLABLE
- TATOUAGE EPHEMERES
- CHASSE AU TRESOR

Reconstitution d'un mariage d'époque
Animation à partir de 11h00
Avec costumes saintongeais, caleche
Et reconstitution

**CONCERT
REPAS
FEU D'ARTICE**



**Merci aux bénévoles
pour leur participation**



Effectifs pour la rentrée scolaire 2022/2023

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	élèves
Nombre	9	16	14	15	16	7	14	27	

Rentrée scolaire à l'école de Sainte Gemme :

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre à 8h30 et l'école accueille cette année 118 élèves.

Les PS ont été accueillis sur 2 jours (le jeudi et le vendredi) afin de faciliter leur entrée à l'école. Ils ont pu découvrir avec leurs parents, leur classe, leur enseignante et les ATSEM le mercredi 31 août.

L'équipe enseignante se compose de Mme Branger pour les PS-MS, Madame Tailhardat pour les GS-CP, Mme Dumas pour les CP-CE1, Mme Barbaud et Mme Couralet pour les CE2- CM1 et M. Grandener pour les CM2.

L'école accueille une nouvelle enseignante, Mme Cazeaux qui assure la décharge de direction de Mme Tailhardat le lundi.

Dans les classes maternelles, les enseignantes sont aidées par Sophie et Christelle.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les enfants de l'école de Sainte Gemme.

2022-2023 : les dates des vacances scolaires

Zone A

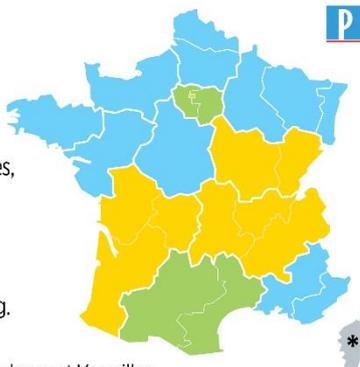
Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers.

Zone B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Strasbourg.

Zone C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.



VACANCES

Toussaint

Noël

Hiver

Printemps

Été

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Du samedi 22 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022 inclus*		
	Du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus*		
	Du samedi 4 février au dimanche 19 février 2023	Du samedi 11 février au dimanche 26 février 2023	Du samedi 18 février au dimanche 5 mars 2023*
	Du samedi 8 avril 2023 au dimanche 23 avril 2023	Du samedi 15 avril 2023 au lundi 1 ^{er} mai 2023*	Du samedi 22 avril 2023 au lundi 8 mai 2023
	Le week-end de l'Ascension : du jeudi 18 mai au dimanche 21 mai 2023 inclus*		
	À partir du samedi 8 juillet 2023 (et du vendredi 7 juillet pour la Corse)		

* CORSE COMPRISE (SOUS RÉSERVE DE L'AVIS CONSULTATIF DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE).

SOURCE : EDUCATION.GOUV.FR.

LP/INFOGRAPHIE. 16/5/2022.



PASS SPORT

revient pour la saison 2022-2023

**Bénéficiez d'une déduction
de 50 euros dans
un club sportif éligible !**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?



Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) **6 à 17 ans** révolus ;
- **Le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2016** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) **6 à 19 ans** révolus ;
- **Le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) **16 à 30 ans**.
- **Les étudiants âgés au plus de vingt-huit ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- **Les associations agréées JEP ou Sport** exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Comment cela fonctionne ?



Courant juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique Pass'Sport** permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un site « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août (fin octobre pour les étudiants boursiers) la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.



Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Un été « eau » en couleurs



Cet été, nous avons accueilli les enfants du 8 juillet au 12 août

Les temps forts :

Les Center Games, journée intercentre

Partenariat avec la bibliothèque

Sortie Equisens autour du poney et du cheval

Stage Théâtre d'impro (Projet Educatif Artistique et Culturel)

La fête du centre : jeux, danse de l'été, pique-nique partagé...

Visite d'une ferme

Projet citoyen nettoyage de forêt

Partenariat avec la pépinière de Corme Royal

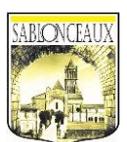
Sortie accrobranche

Sortie forêt et jeu de piste

...et bien d'autres activités pour s'amuser entre copains !

Retrouvez-nous pour les vacances de la Toussaint

Visitez notre facebook !



Un R.P.E c'est quoi ?

- ✓ Un lieu d'**accueil** et d'informations pour les parents sur les modes de garde
- ✓ Un lieu d'**accueil** et de **professionnalisation** pour les **assistants maternels** et les **gardes à domicile** et tous ceux qui souhaitent le devenir
- ✓ Des **ateliers d'éveil gratuits** pour les assistants maternels et les enfants qu'elles accueillent
- ✓ Un lieu d'**informations** sur les formalités administratives pour le **parent employeur d'assistants maternels**.

Évènements à venir

Fête de l'Enfance le Samedi 17 Septembre à la Maison de l'Enfance de St Porchaire.

Spectacle de Noël en Décembre 2022

Le RELAIS PETITE ENFANCE travaille en partenariat avec la médiathèque tous les 2èmes vendredis de chaque mois avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

La responsable de la médiathèque intervient également sur des ateliers Bébés Lecteurs à la Maison de l'Enfance de St Porchaire et présente des mini spectacles aux enfants et aux professionnels.

+ d'infos

Sylvie PAPILLON

Responsable Relais Petite Enfance

Maison de l'Enfance – 23, rue de l'Enfance

Tél : 06.01.05.10.94 - courriel : rpesud@coeurdesaintonge.fr

Retrouvez-nous sur 

LA LISTE DES ASSISTANTES
MATERNELLES DE NOTRE
COMMUNE SE TROUVE DANS
LE LIVRET D'ACCEUIL QUI
VOUS A ETE DISTRIBUÉ





Portage de repas
à domicile



AIDER 17

www.aider17.fr



Jardinage

- Choix de menus
- Produits locaux et de saison
- Cuisine « faite maison »
- Repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

*Avec Aider17,
j'allie plaisir et équilibre*

- Tonte, désherbage
- Taille de haies et d'arbustes
- Débroussaillage, plantations...

*Avec Aider 17,
profitez de votre jardin*

05 46 97 51 31



05 46 97 50 42

Aider



Service d'Accompagnement
et d'Aide à Domicile

- Assistance et accompagnement
- Travaux ménagers
- Garde d'enfants à domicile



www.aider17-saad.fr



Les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'adresse à tous les habitants de la commune ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle. Il est également un relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.

Ses principales missions

- La recherche d'aide ou d'allocation en fonction de votre situation
- Les services d'aides à domicile
- Le soutien au logement et à l'hébergement
- La petite enfance

Elus en charge du CCAS : madame Gisèle BELLET et messieurs, Michel DAUMAND, Jean-François DESERSON, Philippe GACHET, Bruno ROY.

Membres extérieurs en charge du CCAS : mesdames Marlène DEVILLERS, Lucette PORTIER, Céline ROY, Marie-Christine TESSIER et monsieur Jean-Michel SUIRE.

Nouveau sur notre commune :

Une nouvelle équipe indépendante de services à la personne intervient sur notre commune et vous propose les prestations suivantes :

Aide à la personne

- Aide au lever, à la toilette
- Aide à la marche
- Préparation des repas
- Prise de rendez-vous médicaux et accompagnement, faire les courses seul ou accompagnée
- Démarches administratives

Aide à domicile

- Accompagnement dans la vie quotidienne
- Entretien du logement et du linge

Soins et Bien-être

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Carole PLAIRE au 06 84 65 93 73
mail carole.plaire17@gmail.com

Intervient aussi régulièrement sur notre commune :

ADMR

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Françoise BRUN

Présidente Association ADMR

Mairie Pont l'Abbé d'Arnoult 1er étage (avec ascenseur)

05 46 97 06 28 (Accueil sur Rendez-vous)

BALL-TRAP-CLUB
Royan-Marennes-Oléron
 1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.
 3 Skeet olympiques
 1 Compak sporting - 1 Club house

Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h
 Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h

06 82 88 40 38
 Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME

François NEGRON-VARNIER
 Conseiller immobilier
 Secteur Sainte-Gemme et alentours

✉ francois.negron-varnier@declic.immo
 ☎ 06 11 84 30 01



DéclicImmo
 L'immobilier commence ici

101 Ter Rue Emile Normandin ☎ 05 46 52 08 96
 17000 LA ROCHELLE 🌐 www.declic.immo

LES CISEAUX DE CARINE
 SALON DE COIFFURE ITINÉRANT
06.63.47.86.22

STATIONNÉ À:

Sablanceaux : lundi 9h18h et samedi 9h13h
 (Parking de la salle polyvalente)
 Le Chay : mardi 9h18h et mercredi 9h12h
 (Place de la mairie)
 Thézac : jeudi 9h18h
 (Place de l'Eglise)

St Sulpice d'Arnoult : vendredi 9h12h
 (Parking de l'école)
 Sainte Gemme : vendredi 13h18h
 (A côté de la salle des fêtes)

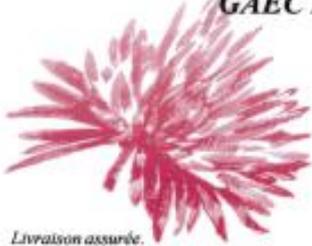
Entreprise
VINET Yannick

Maçonnerie - Neuf / Rénovation
Couverture - Démoussage de toiture

05 46 96 21 13 - 06 86 72 48 19
17250 SAINTE-GEMME - Yannick.vinet@hotmail.fr

ELEVAGE DE GIBIER
GAEC MERIT

1 route du Moulin de Cadenil
 17250 SAINTE-GEMME



Livraison assurée.
 N° Elevage : 17-282

☎ 05 46 06 56 59
 chmerit@orange.fr

CONTRÔLE
LEVAGE
 Poitou-Charentes

www.clpc-formations.fr



Formation CACES® - AIPR - VGP
Document unique - Prévention et Secourisme

06 75 13 21 70 - 06 89 09 30 62
controlelevage@gmail.com

Chez Barras - 11 route de Marennes
17250 SAINTE-GEMME

MIL'PATTES



Aurélien
 Toilettage à domicile
 06.31.05.91.48
 aureliehofer@live.fr

20 km aux alentours de Ste gemme

ABR Idéal menuiserie
 EXPERT RÉNOVATION ET NEUF



Anthony Braud

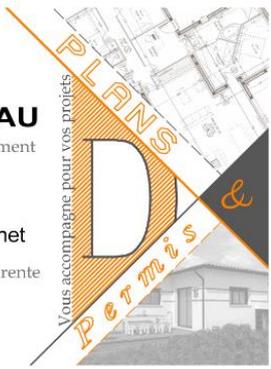
07 61 25 40 06 - abr.idealmenuiserie@outlook.fr

David CADUSSEAU
 Dessinateur indépendant en bâtiment

06 77 40 11 97
 d.plansetpermis@laposte.net
 Secteur Charente-Maritime / Charente

Vous accompagne pour vos projets

PLANS
D
Permis



TP JOLLY

TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS

TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS

TERRASSEMENT

VRD-VOIRIE-GOUDRONNAGE

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

COURS - ACCÈS - PARKING

PLATEFORME...

06.60.64.08.68 / 06.09.74.21.00

TPJOLLY@ORANGE.FR 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT

Pierre-Léonique **Producteur** fruits et légumes

Marché le mardi-jouli-samedi à Marennes

Marché le dimanche à St Agnant

...et tous les jours de 17H00 à 19H

Vente sur l'exploitation à Ste Gemme.

Sur le dimanche

Appelez-moi !
06 48 97 25 66

5, impasse Heullasse 17250 Ste Gemme

Appelez-moi ! 06 48 97 25 66

Producteur Pierre-Dominique fruits et légumes

Vente en vrac catégorie M2

Appellez-moi ! 06 48 97 25 66

5, impasse Heullasse 17250 Ste Gemme

Appellez-moi ! 06 48 97 25 66

Site accessible sur [facebook](#) Pierre-Léonique producteur Fruits & Légumes

Transport GACHET Frères

à votre service depuis 1978

BENNES ET LOCATIONS

vente de matériaux

6 bis route de pouzaur
17250 sainte-gemme
0609340553
0546947110
gachetfreres@orange.fr

GARANDEAU

GROUPE de MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

Carrière de Calcaire

Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers
(voirie, réseaux, assainissement, décoration)

www.garandeauf.fr Service commande/logistique : 05 45 83 24 45
Responsable d'exploitation : 06 14 14 13 23

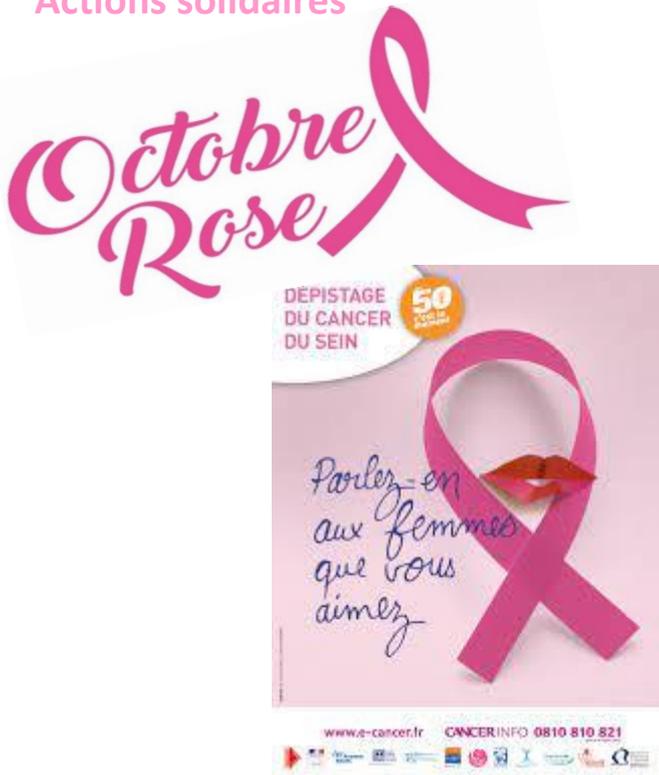
Le Fief du Lion - 17250 SAINTE-GEMME (accès depuis la D117)



**OUVERTURE
PROCHAINEMENT**

**Vignoble
Chagnoleau**

Actions solidaires








MARCHÉ DE CRÉATRICES, PRODUCTRICES...

Il reste des places, inscrivez-vous sur www.coeurdesaintonge.fr

EXPOSITION PHOTOS
"Portraits de Femmes"

RALLYE SANTÉ

OCTOBRE ROSE

STANDS PRÉVENTION SANTÉ
Autopalpation, nutrition, dépistage...

BUVETTE ET TOMBOLA
L'ensemble des bénéfices sera reversé à la Ligue Contre le Cancer

SPECTACLE À 18H
"Grandes Dames"

SAMEDI
22 OCT.
13h - 20h

CONTACT
CDC Coeur de Saintonge - 05.46.95.35.83
contact@coeurdesaintonge.fr

Octobre Rose est un événement organisé dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.



BULLETIN D'INSCRIPTION MARCHÉ OCTOBRE ROSE 2022



La Communauté de Communes Coeur de Saintonge s'associe à l'association des Ateliers Artistiques du Bruant dans l'organisation d'un temps festif le samedi 22 octobre 2022 lors d'Octobre Rose incluant des actions de prévention santé à destination plus spécifiquement des femmes. Cette journée comprendra un marché de créatrices, exposition, stands de prévention, ateliers de sensibilisation, buvette, tombola, ... La journée se terminera par un concert.

A cette occasion, nous vous proposons de participer au marché de créatrices/productrices/entrepreneuses.

L'intégralité des bénéfices de la tombola sera reversée à la Ligue contre le cancer.

ORGANISATION : L'évènement se déroulera à la salle de l'Éventail de Pont l'Abbé d'Arnoult en Charente-Maritime. Accueil des exposants de 11h à 13h. Ouverture du marché de 13h à 18h.

INSCRIPTION ET TARIF : Merci de nous retourner le bulletin ci-joint complété (nombre de places limité). Les emplacements seront définis en fonction de la nature des produits proposés. Nous demandons une participation de 5€/table pour un stand de 1m83 sur 76cm (possibilité d'en prendre plusieurs dans la limite des disponibilités).

BESOINS MATERIELS (sous réserve de disponibilité) : L'autonomie en matériel est recommandée.

- Nombre de table(s) :
- Chaise(s) :
- Besoin électrique : Oui / Non. Détail(s) :

DÉNOMINATION :

Raison sociale :

N° de SIRET :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Site internet :

Articles proposés à la vente :

CONTACT POUR INSCRIPTION :

Communauté de Communes Coeur de Saintonge, Place Eugène Bézier, 17250 Saint-Porchaire
contact@coeurdesaintonge.fr - 05 46 95 35 83

La réservation sera effective à réception du règlement et bulletin d'inscription. Votre participation vous sera confirmée par mail. Chèque (à l'ordre Les Ateliers Artistiques du Bruant) ou espèces : 5€ la table.

Date :

Signature :

LES TROPHÉES COEUR DE SAINTONGE



2022 - 1ère édition

- Particuliers
- Associations
- Entreprises



Vous avez un talent, réalisé une action ou créé quelque chose d'original ou innovant !

DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au 31 octobre 2022

À VOTRE MAIRIE OU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INSCRIPTION GRATUITE

Dossier d'inscription et règlement sur coeurdesaintonge.fr ou sur simple demande au 05.46.95.35.83 - contact@coeurdesaintonge.fr



Sport



Écologie
Environnement



Innovation
Entreprenariat



Culture
Art



Citoyenneté
Solidarité
Bénévolat

FRANCE SERVICES

COEUR DE SAINTONGE

VOUS OUVRE SES PORTES !

Du 03 au 07 octobre 2022

SAINT PORCHAIRE



Lundi 03 octobre

ATELIERS NUMÉRIQUES

14h - 16h : Présentation des ateliers



Jeudi 06 octobre

MISSION LOCALE

15h - 17h : Présentation des missions

Mardi 04 octobre

CPAM

9h15 - 10h : Démarches avec le compte AMELI

10h30 - 11h45 : Dispositifs d'aides de la CPAM

CRER

9h - 10h30 : Présentation des travaux réalisables, aides, sites internet et simulation informatique

CARSAT

14h - 16h : Constitution du dossier retraite personnel

Mercredi 05 octobre

IMPÔTS

9h - 10h30 : Présentation du site internet avec ou sans espace personnel

Vendredi 07 octobre

PÔLE EMPLOI

Aides, mesures, prestations et offre de service digitale

ATELIERS NUMÉRIQUES

14h - 16h : Présentation des ateliers



Espace France Services - Centre Paul Chénereau
34 rue Nationale - 17250 Saint Porchaire
Tel : 05 46 73 19 90



Campagne « électorale »

Dans les années 50, o fallait beun r'lver l'pays après thielle guerre qui n'en finissait pas.

La politique étit l'sujhet d'conversation, on entendait parler que thiéléés z'alections peurtout, dans les mottes, chez le boulanger, l'épicier, en seugant l'corbillard à l'occasion et mînme à la sortie d'la messe le dimanche au matin. Le jhour de la fouère, qu'o sèye les marchands où beun tous thiéléés qui sont v'nus « peur vouèr si o y'avait dau monde à la fouère » O causait que d'thieu ! O l'est à qui dégois'rait l'mé sù « les z'aut's », les bounes femmes disiant : taisez dont vos goules, nous z'outes, jhe pouvons pas y'allier les vouèr et les z'entende tous thiéléés menteurs qui nous peurmétant des éthus mais qui nous pyeumant quand y z'avant gagnés ! Et vous, pauv' bounhommes' vous badez d'au bé d'vant z'eux ! Dans tous les cantons, des réunions publyqu'es sont organisées peur les partis en pyace.

1951, o l'é des élections législatives, o faut élire les nouviâs députés. A thieu moument d'nout histouère, peur êt' élu, o l'étaït la loi des « apparentements ». Les partis deviant s'entend' avant les z'alections. O suffisait que tous les partis « apparentés » se débrouillant peur avouèr la majhorité, et d'mînme, y z'aviant tous les sièges d'au département. Pas b'soin d'vous dire qu'avec les drèt's, les gauches, les mitants d'gauche et drète, sans oublier les « extrêmes ! », o l'ety pas coumod' peur que tout thieu s'emmanche pyanghement !

Chaque coumune mettait en pyace des « réunions pubyiques ». Autant dire que teurtous les hommes manquant pas d's'y rendent ; la politique en thieu temps s'faisait pas à la télé !. Et les femmes aviant pas l'dret d'assister à c'qui s'appeule à neu les « meetings ».

Thieu jhour, o l'é à Pont l'abbé qu'o s'passe. Des affiches sont collées un peu partout et le gard'champêtre, avec son tambour, annonçait « l'évènement » dans tous les coins d'la coumune :

Ce soir à huit heures, réunion sous les halles.

Le maire et les conseillers se dépêchant à installer des chaises. Peur faire ine estrade, les tables qui servant au marché d'au vendredi rapilotées les ines cont' les z'aut's ferant l'affaire, avec ine p'tite échalle à quat' rollons peur les faire monter .

Bintoût huit heures, les candidats arrivant les uns empeur les z'aut's, le maire les reçoit bin coum o faut et les enmeune jusqu'à l'estrade. Y sont trois qui voulant « s'apparenter » et v'nant s'peursanter à l'assemblyée. Emprès ine vingtaine de minutes de patience peur faire un p'tit d'silence, y s'levant de z'eux chaises, l'embourit bin en avant. Chacun espyiqu' peurquoué y sont bin meu qu'les « apparentés » d'l'aut' bord !!. A thieu moument, la Joséphine, curieuse coum' un cent d'belettes, décide d'aller vouèr coument qu'o s'passe *ine réunion politique. Coume o l'éty pas possib' de rentrer peur la porte d'au fond, a l'arrive a s'faufiler peur ine musse ent'r deux vieux peur la porte d'au coté.

Dans l'assemblyée, Kiodomir (qui cause meu à ses ch'vaux qu'aux ghensses!) la voué, le v'là qui s'ébraille ; pas d'morue ithi ! Pas b'soin d'vous dire qu'o s'est mis à ghesticuler ! Le maire sort la Joséphine d'in randon. Les candidats essayant d'calmer la foule coume y pouvant. Dans tout thieu remue ménaghe, deux tabl's s'ébouillent et v'là les « apparentés » chés à la renveurse les uns peur dessus les z'aut's. Ine jhambière de thiulotte déchirée, ine chemise avec les boutons éparés peurtout ! Le veil Octave qui jhuchait: O suffit pas qui r'tornant zeus veste, asth'eur y r'tornant zeus thiulottes ! V'nez don' beucher dans les mottes, la piâ d'vot vent' s'ra moins tendue et les boutons tindrant patés.

Eh vouélà coument y z'avant été élus !



Côpe âchets

*les femmes n'avaient pas accès aux réunions politiques à cette époque

BROCHETTES DE ST JACQUES

Pour 6 personnes

Ingrédients

- 20 noix de Saint-Jacques
- 350 g de filet de lotte
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à soupe d'estragon
- 1 cuillère à soupe de ciboulette émincée
- 3 gousses d'ail écrasées
- 2 échalotes émincées
- Sel, poivre

Préparation

- ✓ Préparez la marinade avec l'huile d'olive, les fines herbes, l'échalote, l'ail, le sel et le poivre.
- ✓ Coupez le filet de lotte en gros cubes.
- ✓ Faites mariner les noix de Saint-Jacques et les cubes de lotte dans la marinade pendant 1 heure.
- ✓ Puis égouttez-les et séchez-les sur du papier absorbant. Faites 4 brochettes en alternant Noix de Saint-Jacques et lotte.
- ✓ Faites cuire vos brochettes de Saint-Jacques au four position gril 4 à 5 minutes en retournant à mi-cuisson.



Jambon de Noël Roti

Pour 6 personnes

Ingrédients :

- 1 jambon frais
- 1 bouquet de romarin
- 8 clous de girofles
- 80 cl de bouillon de légumes
- 1 petite boîte de concentré de tomates
- 1 kg de pommes de terre
- 500 g de carottes
- 500 g de navets
- Sel, poivre



Préparation :

1. Retirer une partie de la couenne du jambon avec un couteau bien tranchant, puis ciseler le jambon en formant un quadrillage sur presque toute la surface.
2. Frotter le jambon avec le romarin. Piquer de clous de girofle. Faire préchauffer le four à 245 °C, puis placer le jambon sur la lèche-frite du four, et le faire dorer quelques minutes, puis mouiller avec la moitié du bouillon, assaisonner. Laisser cuire 30 minutes environ puis baisser la température du four à 200 °C. Continuer la cuisson 2 h 30 environ en arrosant très souvent avec le reste de bouillon mélangé au concentré de tomates.
3. Éplucher, laver, couper les légumes, puis les faire cuire à l'eau.
4. Retirer le jambon, réserver au chaud. Glisser les légumes égouttés dans le jus dégraissé s'il y a lieu, faire cuire 10 minutes en remuant. Servir le rôti entouré de légumes, nappé de jus de cuisson, décoré de romarin.

ET SI ON CUISINAIT... DES SABLÉS DE NOËL !



Ingrédients : 250 g de farine, 100 g de beurre mou, 70 g de sucre, 1 oeuf, 1 c. à s. de cannelle, 1 pincée de sel ou sel fin

1

Dans un saladier, mélanger la farine, le sucre, le sel, et la cannelle.

Couper le beurre en petits morceaux et les ajouter au précédent mélange.

Ajouter l'oeuf, puis travailler l'ensemble du bout des doigts jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.

Former une boule, la filmer et la mettre au réfrigérateur pour 30 minutes.

2

Étaler la pâte, puis découper les sablés à l'aide d'emporte-pièces.

Les disposer sur une plaque, puis enfourner pour 10 minutes dans un four préchauffé à 180°C.

3

A la sortie du four, les saupoudrer avec du sucre glace, de la cannelle ou du chocolat en poudre.

Laisser refroidir les sablés qui vont durcir en refroidissant.

BONNE DÉGUSTATION !



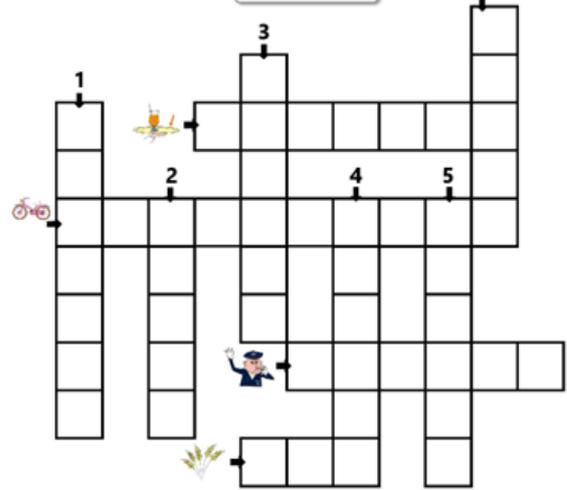
Pause détente



Mots fléchés

bl, cl, gl, fl, pl

19



1. En classe, on écrit dessus : le
2. Il fait rire les enfants : le
3. La neige tombe, je vois un
4. C'est un lieu pour prier : une
5. À quatre feuilles, il porte chance : le

SUDOKU

		7	2		6	5		1
4	1							
	5		4	7				2
	8			9	5	6		7
		9		4			1	
		1	3		2			
7	2		9					6
		3					7	2
9	4		6				8	



Thème : Le temps (10 lettres)

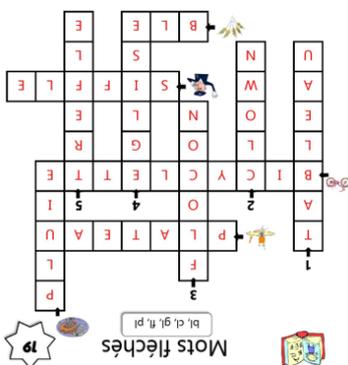
PAR Louis-Luc Beauvain

E	L	L	A	V	R	E	T	N	I	E	R	E
R	R	E	E	R	T	N	O	M	E	R	T	S
T	S	T	E	C	A	R	T	R	P	I	N	S
E	A	A	S	T	A	T	U	O	N	N	E	A
M	B	D	S	E	E	D	N	O	C	E	S	P
O	L	N	I	D	M	C	R	E	J	V	E	S
N	I	T	A	M	T	E	L	A	M	A	R	I
O	E	E	L	U	Z	L	S	V	N	O	P	O
R	R	P	E	R	I	O	D	E	O	N	M	M
H	O	L	D	U	S	E	M	A	I	N	E	R
C	R	E	G	A	U	H	O	R	A	I	R	E
N	U	I	T	E	R	I	A	L	O	S	S	I
C	A	L	E	N	D	R	I	E	R	U	E	H

QUI SUIS-JE ?

Je suis grand quand je suis jeune et petit quand je suis vieux. Je rayonne de vie et le vent est mon plus grand ennemi. Que suis-je ?

1. En classe, on écrit dessus : le **tableau**.
2. Il fait rire les enfants : le **clown**.
3. La neige tombe, je vois un **flocon**.
4. C'est un lieu pour prier : une **église**.
5. À quatre feuilles, il porte chance : le **trèfle**.



9	4	5	6	2	7	1	8	3
1	6	3	8	5	4	9	7	2
7	2	8	6	1	3	4	5	6
5	7	1	3	6	2	8	9	4
6	3	9	7	4	8	2	1	5
2	8	4	1	9	5	6	3	7
8	5	6	4	7	1	3	2	9
4	1	2	5	3	9	7	6	8
3	9	7	2	8	6	5	4	1

- | | | | |
|-----------------|------------------|----------------|------------------|
| A âge | D date | J jour | ponctuel |
| aiguille | décal | M matin | présent |
| année | durée | mois | S sablier |
| aurora | H heure | moment | seconde |
| avenir | hier | montre | semaine |
| | horale | N nuit | semestre |
| C cadran | I instant | P passé | solaire |
| calendrier | intervalle | période | T tôt |
| chronomètre | | | |

Solution : Rendez-vous

Une bougie